

Les creuseurs du Congo, perpétuels damnés du minerais

Alors que le Congo possède des réserves majeures de cobalt et de cuivre, 70 % de sa population vit avec moins de 2 euros par jour. Un nouveau Code minier protège désormais les droits des creuseurs mais n'est guère appliqué. L'exploitation de ces travailleurs se poursuit, caricature d'un ultra-capitalisme version XIX^e siècle.



Making of

Ce reportage a été réalisé en partenariat avec le CNCD 11.11.11, qui a financé les déplacements et facilité les autorisations d'accès. Les autres frais ont été pris en charge par la rédaction du Soir, qui a conservé son entière indépendance quant au contenu de ces articles. v.k.

REPORTAGE

VÉRONIQUE KIESEL
ENVOYÉE SPÉCIALE À KOLWEZI

Moteur éteint, les deux hommes poussent une moto chargée de gros sacs à l'intérieur d'un des comptoirs d'achat de minerais qui longent la grand-route, à une quinzaine de kilomètres de Kolwezi. Ils sont accueillis par un Chinois, chapeau de paille sur la tête, qui leur parle en swahili. Peut-il nous expliquer comment fonctionne son comptoir ? Il fait non de la tête : on en déduit qu'il ne parle ni français ni anglais. Ou qu'il n'a pas envie d'échanger avec nous.

Les deux hommes déversent le contenu rocailloux de leurs paquets sur le sol, et deux costauds en tee-shirt entreprennent de fracturer ces cailloux, qui arborent alors la teinte verte caractéristique du minerais de cuivre. Un peu plus loin, c'est une roche noire qui est réduite en poudre épaisse : du cobalt. Deux des composants essentiels des batteries de nos smartphones et de nos voitures électriques.

D'où proviennent ces sacs à la traçabilité incertaine ? S'agit-il de minerais arrachés au sous-sol par un creuseur, pardon, un *exploitant minier artisanal*, selon la dénomination officielle ? Dans un site enregistré ou pirate ? Ou a-t-il été récupéré illégalement par ces nombreux jeunes gens que l'on voit franchir les hauts murs protégeant les sites miniers industriels ?

La suite de la tractation se passe derrière un grillage : les minerais sont chauffés sur un brasero, puis leur composition sommairement analysée. Pas de passage sur la balance, remise dans un coin. Le poids, et donc le prix, est établi au pif par le patron chinois. « Non, c'est moi le patron », nous explique un Congolais arrivé dare-dare après un appel dudit Chinois. « Le Code minier », poursuit-il, « n'autorise pas un expatrié à travailler dans l'artisanat minier. Seuls les Congolais peuvent obtenir une carte de négociant. Mais on manque de capitaux, personne ne veut investir ici, sauf les Chinois. Ce monsieur est donc... euh, mon partenaire. »

A son petit bureau, le faux patron chinois donne des bordereaux aux creuseurs artisanaux dont il vient

d'acheter la marchandise. Lesquels passent ensuite à la caisse toucher leur argent en cash. Sont-ils contents du prix obtenu ? « Les Chinois, eux au moins, sont là. Vous, les Belges, vous nous avez abandonnés... », lance un homme avec hostilité.

Dans la cour, un gros camion est en train d'être chargé des sacs que le comptoir vient d'acheter. Dès qu'il est plein, il file en direction d'une des usines de traitement chinoises à Likasi, à 160 km de là. Les minerais sont ensuite envoyés par camions géants, via la Zambie, vers les ports d'Afrique du Sud, d'où ils partiront par bateau, avec comme destination la Chine.

A Musompo, à quelques kilomètres de ces petits comptoirs, un vaste centre officiel de négoce des minerais a pourtant été inauguré récemment par le président Félix Tshisekedi. Il est doté d'un laboratoire et de balances réglementaires. Mais les entrepôts sont vides : aucun négociant n'a jusqu'ici accepté de s'y installer, chacun préférant continuer à gérer ses affaires à sa guise...

Creuser pour s'enrichir ?

C'est vers la fin des années 90 que Kibassa Maliba, ministre des Mines de Mobutu, avait encouragé les citoyens à se lancer dans l'activité minière artisanale. L'objectif était, en leur donnant accès aux richesses du sous-sol, de créer une classe moyenne.

Difficile aujourd'hui d'évaluer le nombre de ces creuseurs artisanaux – des centaines de milliers ? – actifs au Congo. Compliqué aussi de déterminer quelle part des minerais congolais est extraite artisanalement : certains avancent des chiffres allant de 10 à 20 %. « Je pense qu'il s'agit plutôt de 5 % », estime le D^r Jean-Marie Kanda, de la faculté polytechnique de l'Université de Lubumba-

shi. « Les petits moyens des artisans, bèches et pioches, sont dérisoires par rapport à ceux déployés dans les mines industrielles... »

Pour améliorer les conditions de travail de ces innombrables Congolais, le Code minier (lire ci-contre) a prévu leur organisation en coopératives. Nous voilà donc à Kamilombe, à quelques minutes de Kolwezi, face à la barrière fermant l'entrée de la CMDS (Coopérative minière pour le développement et le social).

Un grand panneau plutôt rassurant explique les mesures de sécurité à suivre : le site est interdit aux enfants et aux femmes enceintes, tous les travailleurs doivent être vêtus d'équipements de sécurité, casque, lunettes et masque. Le directeur général, Lucien

Banza Lamine nous reçoit après une minutieuse vérification de nos autorisations.

« Notre coopérative regroupe de 20 à 25.000 creuseurs artisanaux », explique-t-il. « Nous formons des équipes d'une dizaine de creuseurs associés à un négociant, et c'est le SAEMAPE (Service d'assistance et d'encadrement d'exploitation minière artisanale et à petite échelle, organisme public) qui leur confie un endroit où creuser en respectant toutes les règles de sécurité. Les creuseurs apportent leur force musculaire mais la plupart arrivent les mains vides : le négociant met donc à leur disposition l'équipement nécessaire et leur donne de quoi manger et payer le loyer de la maison familiale pendant les semaines où ils creusent. Une fois le filon atteint, on leur fournit des sacs

vides qu'ils remplissent de minerais et vendent à leur négociant, qui leur rétrocède de 60 à 70 % du prix obtenu. »

Lucien Banza Lamine est fier de nous expliquer que la CMDS est membre de la Fair Cobalt Alliance, et



Notre coopérative regroupe de 20 à 25.000 creuseurs artisanaux. Nous formons des équipes d'une dizaine de creuseurs associés à un négociant

Lucien Banza Lamine
Directeur de la coopérative de creuseurs CMDS



Ruashi Pour les voisins des mines, tant de promesses non resp

v.k.
ENVOYÉE SPÉCIALE À LUBUMBASHI

Au bout de la rue boueuse où piaillent des enfants trop pauvres pour aller à l'école, un mur bouche la vue. Construit en grosses pierres, puis rehaussé et surmonté de fils barbelés, il marque la frontière entre ce quartier de la commune de Ruashi et l'entreprise minière Ruashi Mining. Cette société de droit congolais, filiale de la multinationale chinoise Jinchuan Group Limited, opère sur une ancienne concession de la Gécamines, au nord-est de Lubumbashi, où elle exploite cuivre et cobalt.

Un gros tuyau passant sous le mur crache les eaux usées de la mine dans un fossé : c'est là que les femmes font la lessive et que barbotent des gamins qui y remplissent des seaux. « Il faudrait analyser des échantillons mais généralement, les eaux rejetées par les entreprises minières contiennent des acides, des traces de métaux, de l'arsenic. Au-delà d'un certain seuil, ces éléments sont cancérigènes et risquent d'attaquer le système nerveux, d'entraîner des malformations génétiques », détaille Arthur Bulaba Kamongo, chercheur au Laboratoire d'analyses environnementales de l'Université de

Lubumbashi.

« Le Code minier prévoit que les entreprises minières établissent une étude sur leur impact environnemental et social avant de commencer leurs opérations. Dans ce cas-ci, rien n'a été publié », précise Christophe Kabwita, vice-président de la Maison du citoyen de la Ruashi. « Il est aussi prévu que l'Agence congolaise de l'environnement et la Direction de la protection de l'environnement minier surveillent cet impact, mais elles ne le font pas ».

Christophe Kabwita nous amène, un peu plus loin, devant un château d'eau construit à l'époque coloniale pour fournir en eau la commune. « Il était abréuvé par une source se trouvant dans la concession minière. Mais depuis 2005, après le début des activités de Ruashi Mining, il n'a plus été approvisionné : l'eau est utilisée par l'entreprise, et les habitants des environs en sont privés ».

Après la réforme du Code minier en

Généralement, les eaux rejetées par les entreprises minières contiennent des acides, des traces de métaux, de l'arsenic

Bulaba Kamongo
Chercheur au Laboratoire d'analyses environnementales à l'Université de Lubumbashi



2018, un cahier des charges avait pourtant été négocié avec l'entreprise, dans lequel elle s'engageait notamment à reconnecter le château à la source, « mais cette promesse n'a pas été respectée », regrette Yvette Mushinga, cheffe du quartier. « La population doit se débrouiller : une Eglise a financé le forage d'un puits, mais le débit est faible ».

Un habitant du quartier s'approche avec à la main des douilles de balles et des cartouches de gaz lacrymogènes récemment tirées dans le quartier par des militaires, explique-t-il, qui ont blessé plusieurs personnes, dont un adolescent qui nous montre une grosse plaie creusant son bras gauche.

« Avant l'arrivée de Ruashi Mining, des dizaines de milliers de creuseurs artisanaux s'étaient déployés sur ce site de 64 hectares. Ils en ont été chassés lorsque les activités industrielles ont repris », reprend Christophe Kabwita. « La mine n'emploie que très peu de personnes du quartier, et la plupart des résidents sont sans travail formel. De nombreux jeunes entrent donc en fraude dans le site minier pour ramasser un peu de minerais. Ils sont pourchassés par des gardes appuyés par des policiers. Six jeunes du quartier ont été tués récemment, et les familles

